



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA
secrétaire-trésorière et directrice générale de la susdite municipalité, QUE:

Règlement de modification # 501 au règlement de zonage # 297

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 10 juillet 2017, le conseil a adopté par résolution le projet de règlement # 501 modifiant le règlement de zonage #297, dont l'effet est de régir l'utilisation de conteneurs et de boîtes de camions à titre de bâtiments et de préciser les matériaux de revêtements interdits sur l'ensemble du territoire de la municipalité.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 14 août 2017 à 20 heures au bureau de la municipalité, situé au 5111, chemin du Lac à Saint-Gabriel-de-Brandon. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué, de même que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui le désirent, pourront s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation le lundi de 9h à 17h, du mardi au jeudi de 8h à 17h et le vendredi de 8h à midi, au bureau de la municipalité situé au 5111, chemin du Lac à Saint-Gabriel-de-Brandon.

Fait et donné à Saint-Gabriel-de-Brandon,
Ce 19 juillet 2017

Jeanne Pelland, *gma*
Dir. générale et Secrétaire-trésorière